

FISCALITE DES OPERATIONS DE RESTAURATION IMMOBILIERE : LE MALRAUX

Objectif pédagogique et opérationnel

Appréhender de manière synthétique la fiscalité de la loi « Malraux »

Pré requis

Aucun

Public

Gestionnaires gérance – Conseillers en gestion de patrimoine
Toute personne intéressée par l'approche fiscale des opérations de restauration immobilière

Evaluation

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation

Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques

Durée – Modalités

2h00 – Distanciel synchrone
(classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. LE CHAMP D'APPLICATION

Les bénéficiaires

La personne physique détentrice directe du bien
La personne physique détentrice de titres de SCI/SCPI

Les opérations concernées

Le zonage et l'affectation

2. LES CONDITIONS

L'affectation de l'immeuble

La location de locaux à usage d'habitation
L'élargissement du régime aux locaux à usage professionnel
Les engagements requis

Les dépenses ouvrant droit à réduction

Les charges de droit commun
Les frais d'adhésion
Les travaux imposés
Les travaux financés par l'octroi de subvention ANAH

3. L'IMPACT FISCAL

La réduction d'impôt (taux et plafonnement)
La règle de non-cumul avec d'autres régimes incitatifs
Les causes de reprise de la réduction

Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque participant